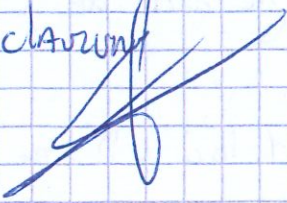


M^r CLAUZONIS Walter
75 Route de la Mole
33770 SALLÈS

Je suis propriétaire de la parcelle n° BN 272 (BN 122), elle est située au milieu de construction déjà existante, elle a l'eau et l'électricité et je souhaiterais conserver la possibilité de construction sur celle-ci.

M^r CLAUZONIS


Dans le futur PLO, la crasse qui borde ma parcelle n° BN 122 sera classé cours d'eau. La définition d'un cours d'eau est: "il prend sa source à une source et permet l'écoulement vers une rivière". Je souhaiterais savoir si je peux faire un mur de soutènement pour éviter que ma clôture ne tombe et être celui-ci.

M^r CLAUZONIS
